

DIRECTION DE L'INDUSTRIE DES
MINES ET DE L'ÉNERGIE DE LA
NOUVELLE-CALEDONIE

Service de l'Industrie

1 ter rue UNGER - Vallée du
Tir
M2
98846 Nouméa

Téléphone :
27 02 30

Télécopie :
27 23 45

Affaire suivie par
Mathieu NONNON

Courriel :
Mathieu.nonnon@gouv.nc

Ligne directe :
27 02 64.

Ligne secrétariat :
27 02 96

N° 2024-DIMENC-17981

N° 63435-2024/1-
ACTS/DIMENC

La Présidente

20 MAR. 2024

à

MONSIEUR JOSEPH BUI CONG
LONG
GÉRANT
YOLOPHIL
STATION TOTAL FAUBOURG
85 RUE DE L'AMIRAL HALSEY
98800 NOUMÉA

En lettre recommandée : 025 258 27 7 NC

Objet : ARRÊTÉ mettant en demeure la SARL YOLOPHIL de satisfaire aux prescriptions techniques générales annexées à la délibération n° 237-2011/BAPS/DIMENC du 1er juin 2011.

Pièce jointe : arrêté n° 1146-2024/ARR/DIMENC

Monsieur Le Gérant,

Je vous prie de trouver ci-joint l'arrêté n°1146-2024/ARR/DIMENC, ARRÊTÉ mettant en demeure la SARL YOLOPHIL de satisfaire aux prescriptions techniques générales annexées à la délibération n° 237-2011/BAPS/DIMENC du 1er juin 2011.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Gérant, l'expression de ma considération distinguée.

La Présidente



Sonia BACKES